

COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-055

~~~~~

**SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de votants : 14

Date de convocation du conseil municipal : 5 septembre 2022

**PRESENTS :** *MEDORI Ange, TROMBERT Fabrice, TUPIN-BRON Jean, DURIN Frédéric, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien, TUPIN Patrick, QUESTROY Claudine, RATEL Aurélie, MARTIN Françoise*

**EXCUSES :** *NINOT Sophie, PETIT-JEAN Aurélien, CHAPERON Virginie, DORIGO Rebecca*

**POUVOIRS :** *NINOT Sophie à TUPIN-BRON Jean, PETIT-JEAN Aurélien à TAGAND François, CHAPERON Virginie à TROMBERT Fabrice, DORIGO Rebecca à DURIN Frédéric*

Madame MARTIN Françoise a été élue secrétaire.

**OBJET : TRAVAUX DE RECONQUÊTE PASTORALE DE L'ALPAGE DU SAUGIT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est envisagé des travaux de reconquête pastorale de l'alpage du Saugit. Ces travaux se dérouleront par le biais d'une pelle araignée et consisteront à broyer les ligneux pour favoriser le pâturage des animaux.

Le coût prévisionnel total de cette opération est estimé à 15 275 euros TTC, assistance de la SEA de Haute-Savoie comprise. Ces travaux peuvent bénéficier d'une aide financière de la Région Auvergne Rhône-Alpes ainsi que du FEADER dans le cadre du Plan Pastoral Territorial Vallée d'Abondance et Pays de Gavot.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

|                                          |         |            |
|------------------------------------------|---------|------------|
| • Subvention Région Auvergne Rhône-Alpes | 35,00 % | 5 313,00 € |
| • Subvention du FEADER                   | 35,00 % | 5 313,00 € |
| • Autofinancement                        | 30,00 % | 4 649,00 € |

Ces travaux peuvent être portés par l'AFP de VACHERESSE dont la commune est membre. Pour cela, il convient de lui déléguer la maîtrise d'ouvrage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation des travaux proposés ci-dessus pour un coût prévisionnel de 15 275 € TTC ;
- **DECIDE** de déléguer la maîtrise d'ouvrage à l'AFP de VACHERESSE ;
- **S'ENGAGE** à verser à l'AFP la part d'autofinancement restant à sa charge ainsi que, le cas échéant, le montant des subventions attendues sous forme d'avance de trésorerie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'AFP de VACHERESSE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Ange MEDORI



La secrétaire de séance,  
Françoise MARTIN

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Martin', written over a horizontal line.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*